

SOMMAIRE

◆ MEDECINS

- Omniprat, un outil d'aide à la cotation et à la pratique pour les médecins généralistes
- Diabète de type 2 : le dépistage est important chez les patients à partir de 45 ans et à risque

◆ PHARMACIENS

- Vérifier et signaler une fausse ordonnance avec asafo sur amelipro
- De nouvelles rémunérations forfaitaires en 2024
- Factures télétransmises : changement des libellés d'anomalies à compter du 3 octobre

◆ INFORMATIONS GENERALES

○ Médecins et Infirmiers :

- ✓ Protocole médico-infirmier PA-PH : le point sur les modalités de facturation
- ✓ Vaccination contre le virus Mpox : le point sur la rémunération

○ Médecins, Chirurgiens-dentistes et Sages-Femmes :

- ✓ De nouveaux avis d'arrêt de travail papier plus sécurisés disponibles à la Commande

○ Médecins, Pharmaciens et Sages-Femmes :

- ✓ Dépistage des infections sexuellement transmissibles (IST) : ce qui a changé le 1er Septembre

○ Médecins, Pharmaciens et Sages-Femmes :

- ✓ L'Assurance Maladie prend désormais en charge deux traitements préventifs contre la bronchiolite

○ Médecins, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes :

- ✓ Troubles visuels, du langage et du rachis : tout savoir sur les dépistages scolaires

➡ MEDECINS

OMNIPRAT, UN OUTIL D'AIDE A LA COTATION ET A LA PRATIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES

L'outil Omniprat, qui comptabilise plus de 20 000 visiteurs par mois, accompagne les médecins généralistes dans leur pratique au quotidien. Créé par l'Union régionale des médecins libéraux (URML) des Pays de la Loire en partenariat avec l'Assurance Maladie, cet outil numérique d'aide à la cotation en médecine générale est accessible gratuitement et facilement, sans qu'il soit nécessaire de créer un compte.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

DIABETE DE TYPE 2 : LE DEPISTAGE EST IMPORTANT CHEZ LES PATIENTS A PARTIR DE 45 ANS ET A RISQUE

L'incidence du diabète de type 2 reste encore trop élevée au stade des complications malgré les efforts de tous face à cette maladie. Pour accompagner le professionnel de santé dans sa pratique au quotidien, l'Assurance Maladie et le Comité d'éducation sanitaire de la pharmacie française (Cespharm) mettent à sa disposition le questionnaire FINDRISC (Finnish Diabetes Risk Score) en prévention primaire.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ PHARMACIENS

VERIFIER ET SIGNALER UNE FAUSSE ORDONNANCE AVEC ASAFO SUR AMELIPRO

Depuis le 2 août, le nouveau téléservice « Fausses ordonnances (ASAFO) » est disponible via amelipro. En cas de suspicion d'une fausse ordonnance, le pharmacien peut vérifier depuis amelipro si l'ordonnance a déjà été identifiée comme frauduleuse ou la signaler à sa caisse d'assurance maladie (CPAM).

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Médecins et Infirmiers :

PROTOCOLE MEDICO-INFIRMIER PA-PH : LE POINT SUR LES MODALITÉS DE FACTURATION

Le nouveau protocole de coopération entre médecins traitants et infirmiers vise à assurer un suivi coordonné des patients âgés plus de 65 ans ou majeurs en situation de handicap qui éprouvent des difficultés à se déplacer pour se rendre en consultation. Ce dispositif permet une prise en charge à domicile mieux adaptée aux besoins spécifiques de ces patients.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

VACCINATION CONTRE LE VIRUS MPOX : LE POINT SUR LA RÉMUNÉRATION

Une campagne de vaccination contre la variole du singe (Mpox) est mise en œuvre pour certaines populations à risques. Le point sur le dispositif de rémunération des professionnels de santé participant à cette campagne, selon le lieu de vaccination.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Médecins, Chirurgiens-dentistes et Sages-Femmes :

DE NOUVEAUX AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL PAPIER PLUS SÉCURISÉS DISPONIBLES À LA COMMANDE

Dans le cadre d'opérations de lutte contre les fraudes, l'Assurance Maladie a récemment détecté une augmentation des fraudes aux avis d'arrêts de travail (AAT). Ces fraudes peuvent, dans certaines situations, porter préjudice au professionnel de santé prescripteur dont l'identité a été usurpée. Pour endiguer le phénomène, il faut privilégier l'avis d'arrêt de travail dématérialisé ou, pour les situations où ce dernier ne peut pas être utilisé, le nouveau Cerfa plus sécurisé.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Médecins, Pharmaciens et Sages-Femmes :

**DEPISTAGE DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (IST) :
CE QUI A CHANGE LE 1ER SEPTEMBRE**

Depuis le 1er septembre, un assuré peut demander sans ordonnance et sans rendez-vous le dépistage de 4 infections sexuellement transmissibles (IST), en plus du VIH, en laboratoire de biologie médicale (y compris les laboratoires des établissements de santé) (1). Tous les assurés et leurs ayants droit ainsi que les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) peuvent en bénéficier.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Médecins, Pharmaciens et Sages-Femmes :

**L'ASSURANCE MALADIE PREND DESORMAIS EN CHARGE DEUX TRAITEMENT
PREVENTIFS CONTRE LA BRONCHIOLITE**

Depuis le 19 août 2024, le premier vaccin maternel (Abrysvo®) contre les infections respiratoires causées par le virus respiratoire syncytial (VRS) est pris en charge par l'Assurance Maladie afin d'assurer la protection des nourrissons.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

- Médecins, Masseurs-Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Orthoptistes :

**TROUBLES VISUELS, DU LANGAGE ET DU RACHIS :
TOUT SAVOIR SUR LES DEPISTAGES SCOLAIRES**

L'Assurance Maladie et l'Éducation nationale déploient des actions de repérage des troubles visuels, du langage et de la communication et du rachis en milieu scolaire. Ces actions sont menées à compter de septembre 2024 dans 53 départements (sur des écoles pilotes), avec la mobilisation de professionnels de santé libéraux (masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et orthoptistes).

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)